Institut Curie

Face au cancer
L'union d'un Hôpital
et d'un Centre
de Recherche

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 249 GG/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'INSTITUT CURIE,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 19 mars 2009
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale – M Syrota (André) ;

vu l'avis émis par la commission scientifique transversale n°2
dans sa séance du 1er février 2007 ;

vu la décision n°2008-050
créant l'unité de recherche U 900 et nommant Monsieur Emmanuel BARILLOT directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 900 intitulée « Cancer et Génome : Bioinformatique, Biostatistique et Epidémiologie d'un Système Complexe » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Monsieur Emmanuel BARILLOT est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 900 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Article 3 : La décision n°2009-215 est abrogée.

Fait à Paris, le 20 avril 2009

Le Président
de l'Institut Curie
INSTITUT CURIE

Claude HURIET
Président

Le Président- directeur général
de l'Inserm